

Paris le 13 juillet 2020

## Communiqué de presse

### Un Accord majoritaire comme point de départ

Dans le cadre du pilier 1 du Ségur de la santé, un accord majoritaire a pu être trouvé signé ce lundi 13 juillet 2020 par 3 inter-syndicats de praticiens, l'INPH, la CMH et le SNAM-HP.

Ce protocole d'accord avec le gouvernement marque le début de la refondation des Hôpitaux publics.

Cet accord acte une revalorisation des revenus des personnels médicaux de l'hôpital public qui est très en dessous des objectifs revendiqués.

Outre les mesures déjà acquises dans le cadre de ma santé 2022 :

- Suppression des 3 premiers échelons des grilles salariales des PH,
- Eligibilité à l'IESPE en période probatoire,
- Revalorisation de la prime d'exercice territoriale (PET)
- Revalorisation de la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH)
- Valorisation des fonctions de chef de service

Cet accord trouvé permet :

- de revaloriser l'engagement dans le service public des 50 000 médecins, pharmaciens et odontologistes éligibles à l'IESPE (du praticien attaché au PUPH) à hauteur de 1 010 € brut quelle que soit leur ancienneté
- d'assurer aux 40 000 praticiens hospitaliers une perspective de fin carrière revalorisée par le rajout de 3 échelons supplémentaires

Par ailleurs tous les éléments du protocole d'accord feront l'objet d'un comité de suivi, à l'aide duquel les signataires veilleront à une bonne exécution notamment en ce qui concerne :

- L'engagement vis-à-vis des personnels Hospitalo-Universitaires quant à la nécessaire révision de leurs grilles salariales et l'urgente nécessité de réparer l'injustice de leur régime de retraite. C'est un fait reconnu et l'INPH veillera à ce que les engagements des Pouvoirs Publics pris pour gommer ce retard soient traduits dans les faits et dans un calendrier serré
- Le temps de travail des praticiens et la prise en compte des contraintes de la permanence des soins, de ses difficultés et des conditions de sa valorisation.
- La Formation Médicale Continue
- Les mesures de financement de la prévoyance santé des praticiens.

Ce Ségur 2020 marque la prise en compte par les Pouvoirs Publics du malaise persistant chez les praticiens hospitaliers.

Toutefois la signature par l'INPH marque une étape et non un aboutissement.

Le processus indispensable de rénovation de l'HOPITAL doit se poursuivre et conduire à terme la nécessaire réforme de fond.

Il était indispensable de signer cet accord pour valider le commencement de ce processus et attendu par les professionnels depuis plus de 20 ans

L'INPH veillera à la stricte application des mesures de l'accord d'aujourd'hui et participera au suivi des promesses que ce Ségur laisse en suspens.

Des évolutions significatives en matière de re-médicalisation et de démocratisation de la gouvernance hospitalière, d'organisation territoriale de l'offre de soins et de financement de notre système de santé restent en souffrance. Il reste beaucoup de travail et ce Ségur en appelle déjà un autre.

Rachel Bocher  
Présidente

Patrick Léglise  
Délégué général